

ABONNEMENT.

En an... 30 fr.
En six mois... 18
En trois mois... 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires :
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 38;

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 90
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;

On s'abonne :
A PARIS,
chez M. HAYAS-LAFFITTE & Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Juin 1881.

L'Écho Saumurois ne paraîtra pas le lundi de la Pentecôte, 6 juin.

SÉNAT.

Séance d'hier vendredi. — Le Sénat, sous la présidence de M. Léon Say, a continué la discussion du projet d'enseignement obligatoire.

On sait que MM. Corbon et de Saint-Mur, variétés de Robert Mitchell, anciens conservateurs et catholiques convertis par la grâce du Manitou-Trompette à la République et au despotisme athée qui en découle, avaient avec une impudence sans exemple déclaré que l'Eglise n'honorait pas le travail.

Prenant à partie dès le début M. Corbon : « L'Eglise n'honore pas le travail, avez-vous dit, monsieur. — Non, je le répète, a riposté le Corbon; je dis plus, elle le méprise. — Vous avez oublié alors, monsieur, que le Christ, lorsqu'il passa sur la terre, était ouvrier, fils d'ouvrier, et que cette profession abaissée jusque-là est montée du coup au rang dont elle n'est plus descendue. »

des grands savants, des grands philosophes, des grands artistes que l'Eglise a produits ou inspirés, des Bénédictins, des Franciscains, des Jésuites, vous avez oublié cette civilisation que l'Eglise a enfantée par le travail et à laquelle nous devons toutes nos richesses intellectuelles.

Cette fois, les Corbon et les Lafont de Saint-Mur se sont bien gardés de répondre, c'est ce qu'ils avaient de mieux à faire. Nous avons tenu à citer presque in extenso le début de ce magistral discours qui a été vivement applaudi par la droite et que la gauche elle-même n'a pas osé interrompre.

La seconde partie de la critique de M. Chesnelong résume avec une grande force les arguments déjà provoqués et cite à l'appui de la liberté et du respect des droits de la famille l'opinion des plus grands écrivains du siècle.

Après ce beau discours, M. Waddington donne lecture de son rapport sur la réforme électorale.

Il commence par réfuter l'opinion d'après laquelle la question du mode de scrutin n'intéresserait que la Chambre des députés. Cette opinion ne tendrait à rien moins qu'à annihilier le Sénat.

Le rapport continue en déclarant que la masse du pays ne réclame en aucune façon un changement dans les procédés de scrutin. Depuis six ans, le scrutin d'arrondissement fonctionne sans que la majorité républicaine puisse en critiquer les résultats.

On a parlé de conflit. Mais, si conflit il y a, ce n'est pas le Sénat qui en aura la responsabilité.

D'ailleurs, rétablir le scrutin de liste, c'est ouvrir la porte aux plébiscites, c'est sacrifier aux intérêts des villes les intérêts des populations rurales. De plus, le scrutin de liste amoindrirait le Sénat. Donc, la commission, à l'unanimité moins une voix, conclut au maintien de la législation actuelle.

Le Sénat fixe la discussion du rapport Waddington à jeudi prochain. La séance est suspendue.

NOUVELLES DE TUNISIE.

Béja, 2 juin, 10 h. 35, soir.

Général Forgemol à guerre.

Hier 4^e juin, la brigade Galland a poussé les travaux de route jusqu'au delà de l'Oued-Zain, et les trois brigades réunies ont fait simultanément un grand fourrage sur le territoire des Ouled-Yahia, où beaucoup de récoltes et de gourbis ont été détruits.

Une colonne volante, lancée à la poursuite des Ouled-Yahia et de leurs troupeaux qu'ils cherchaient à pousser chez les Ouchtetas et les Kelza, les a déterminés à venir demander l'aman au camp du général Delebecque. Ce dernier m'annonce que les Meknas sont entièrement soumis.

La brigade Logerot a été retenue à son camp de Sidi Karfat, par suite de pluies torrentielles. Une petite tribu, les Fetuassi, a fait soumission et commencé la remise de ses armes.

Le général de Brem est campé sur l'Oued Kessop et sera demain à Béja.

Rien à signaler de la brigade Gaume, ni du Kef, ni de Tabarque.

M. le ministre résident me demande de régler avec les Mogodis la question du remboursement de la cargaison du Santoni, pillé à la côte entre le cap Serrat et Biserte.

Ce remboursement leur sera imposé comme une des conditions de l'aman.

Je pars demain pour rejoindre la brigade Logerot à Sidi-Karfat.

Je prends des mesures pour communiquer sans retard avec Béja.

Chronique générale.

Les ministres vont profiter des vacances de la Pentecôte, dimanche et lundi prochain, pour aller assister à des cérémonies publiques.

MM. Constans, Cazot et Sadi Carnot vont assister à l'inauguration du chemin de fer de Tulle à Clermont-Ferrand.

M. le général Farre va au concours hippique d'Alençon.

Les contribuables sont en train de payer les frais de la campagne récemment conduite contre les congrégations religieuses.

Dans le courant de l'année dernière, les colonies pénitentiaires privées de la Grande-Trappe (Orne), de Beauremeil (Bouches-du-Rhône), de Fontgombault (Indre), dirigées par des congrégations proscrites, ayant été supprimées, 620 jeunes détenus se sont trouvés sans abri et une partie seulement ont pu plus tard prendre place dans les colonies publiques ou privées existant encore.

Le gouvernement se voit donc obligé de créer une colonie; c'est pourquoi le ministre de l'intérieur a déposé un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 99,535 fr. 85 c. destinés à payer une première annuité pour l'achat d'un domaine. — Crochetage et économie!

Le bruit court que M. Gambetta recevrait depuis quelques jours les visites de sommités du clergé, ce qui expliquerait l'attitude de M. Ferry approuvant ces jours-ci le Concordat à la tribune. Aux élections, le clergé appuierait de son influence les candidats opportunistes, si leurs programmes ne mentionnaient point la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le Temps dit que M. Edouard Milaud, membre de la commission sénatoriale du scrutin de liste, étant allé voir M. Grévy, ce dernier a protesté contre toute assertion, de quelque part qu'elle vint, et qui tiendrait à représenter le Président de la République comme ayant voulu ou voulant sortir de sa réserve constitutionnelle.

Les évêques viennent de recevoir une circulaire ministérielle les invitant à prescrire aux curés ou desservants de leur diocèse de respecter la loi dans toutes les localités où l'autorité civile aura pris des arrêtés d'interdiction pour les processions, de manière à éviter tout conflit.

M. Constans a voulu se rendre compte

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

CHAPITRE XI

LE MEURTRE

Je franchis la porte extérieure d'un pas chancelant, comme celui d'un homme ivre.

J'éprouvais un mélange d'humiliation et de fureur; je m'indignais contre moi-même du rôle auquel j'étais descendu; j'avais surtout une haine ardente contre cette femme qui s'était si outrageusement jouée de moi; je ne me disais pas que moi aussi j'avais voulu la tromper, et que mon principal grief était de l'avoir trouvée plus habile que moi.

J'avais mérité mon sort et c'est pour cela qu'il me semblait si pénible.

J'avais beau accuser avec une sorte de rage ma mauvaise fortune, je sentais que j'étais l'instrument de mon malheur, et que je n'avais pas le droit de me plaindre.

Nul ne sympathisait à mon infortune et je devais dans les condoléances qu'on m'adressait une

arrière-pensée de sarcasme; après tout, je n'avais jamais eu de commisération pour les malheurs d'autrui, il était plaisant que j'en attendisse des autres.

Il me restait une somme d'argent assez considérable pour suffire au train d'une vie modeste et pour m'aider à me créer une position indépendante, mais c'était trop peu pour continuer l'existence dont je m'étais fait une habitude; je n'avais plus aussi la confiance qui m'avait aidé à triompher des obstacles au début de ma carrière; j'étais devenu défiant dans les moyens qui m'avaient d'abord réussi; il me semblait que le sort sur lequel j'avais autrefois compté avait cessé de m'être favorable; sombre et soucieux, je ne pouvais plus apporter dans le monde ce visage souriant qu'on réclame de ceux qui n'ont aucun titre à votre affection.

J'avais vieilli au moral et au physique; je ne trouvais plus aucun attrait dans la société de mes anciens compagnons qui d'ailleurs se montraient plus froids de jour en jour à mon égard.

L'avenir m'apparaissait sombre et menaçant; je voyais avec effroi approcher le moment où je ne pourrais plus me procurer tout ce qui s'achète à prix d'argent; que me resterait-il alors?

L'honnête homme peut éprouver des déceptions; il trouve dans le sentiment du devoir, dans l'estime de lui-même et des autres, la force de supporter

ses épreuves, l'énergie nécessaire pour combattre la mauvaise fortune.

Celui pour lequel le succès est tout et qui n'est estimé que parce qu'il réussit ne trouve pas de compensation à ses mécomptes; il sait qu'on applaudit à ses échecs, il cède à l'abattement, les ressorts de la volonté se brisent rapidement en lui.

Je m'efforçais d'affecter l'indifférence et de couvrir mon visage d'un masque de philosophie railleuse, je ne faisais illusion ni aux autres ni à moi-même.

Suivant une expression vulgaire, j'avais du plomb dans l'aile.

Je sentais la jeunesse s'en aller, la tristesse et le découragement me gagner.

Je m'étais abreuvé sans mesure à la coupe des plaisirs, je n'y trouvais plus aucune saveur.

L'ivresse, qui avait été autrefois une distraction pour moi, me vint une ressource, un moyen d'échapper à l'amertume de mes réflexions; j'en vins à boire seul, et cette excitation que je trouvais dans la boisson me laissait plus triste encore.

J'étais irrité, aigri, jaloux.

J'en voulais à mes camarades qui, me trouvant ennuyeux, me fuyaient et me faisaient sentir ma déchéance, j'en voulais aux honnêtes gens qui me laissaient voir leur peu d'estime.

Il arrive un moment, dans la vie des hommes adonnés au vice, où la distinction entre ce qui est

bien et ce qui est mal s'efface pour eux.

La considération qu'une action est coupable ou même infâme ne les arrête plus; ils sont sourds au cri de la conscience, mais ils n'en ont pas moins la responsabilité de leurs actes, car si leur sensibilité morale s'est éteinte, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes, puisque, libres de choisir leur route, ils sont entrés volontairement dans celle qui conduit à l'abjection.

J'en étais arrivé là: je vivais en tête à tête avec les plus mauvaises pensées; mon visage flétri, mes yeux injectés de sang portaient témoignage de mes excès et trahissaient la colère qui fermentait en moi.

Parfois, le soir, j'allais me promener sous les fenêtres de ma femme; alors, en voyant la lumière qui jaillissait des croisées, en croyant entendre l'écho des rires joyeux, j'éprouvais une sorte de fureur insensée, des tentations de vengeance me montaient au cerveau.

Et les conseils ne me manquaient pas pour ajouter encore au trouble de mon âme.

— Si j'étais à ta place, me disait-on, je ne serais pas aussi bon enfant, je ne me laisserais pas braver ainsi.

Ces invitations à la vengeance, tantôt formulées nettement, tantôt glissées sous forme d'insinuations, ne manquaient pas leur effet, la fièvre de la haine me brûlait le sang.

par lui-même de l'importance de la cérémonie anniversaire de la mort du Prince impérial qui se célébrait mercredi à l'église Saint-Augustin. A midi précis, le ministre de l'intérieur, accompagné du directeur de la sûreté générale, dans une voiture fermée, faisait deux fois le tour de l'église Saint-Augustin et stationnait ensuite à l'angle de la rue de la Bienfaisance jusqu'à la fin de la cérémonie.

— Les *Tablettes d'un Spectateur* publient de Rome la nouvelle suivante qui demande des explications :

« Avant de prêter son concours à M. Ferry aux prochaines élections, le Pape demande des garanties. Il exige la promesse formelle que moyennant une déclaration dont les termes sont encore à rédiger, les congrégations religieuses seront réintégrées dans leurs domiciles. »

— Les préfets ont commencé l'envoi sur une grande échelle des renseignements relatifs aux dispositions des électeurs et à l'attitude que le gouvernement devrait garder auprès d'eux. On raconte, est-ce une plaisanterie? je l'ignore, que parmi les questions adressées à ces fonctionnaires se trouvait la suivante : « Est-il de l'intérêt des candidats de produire une déclaration de respect et d'attachement pour le Président de la République? » Un certain nombre de réponses se résumeraient ainsi sur ce point : « C'est complètement inutile. »

A l'heure où les radicaux demandent avec une plus énergique instance la suppression du budget des cultes, on ne lira pas sans intérêt les réflexions suivantes, adressées par un ecclésiastique au journal la *Côte d'Or*. Elles répondent victorieusement à cette question souvent posée : « N'est-il pas juste que ceux qui usent de la religion en supportent seuls tous les frais? »

« Avec ce système, tous les prêtres qui paient des impôts, comme les autres citoyens, auraient donc le droit de refuser l'impôt des subventions accordées aux théâtres, où ils ne mettent jamais les pieds? »

« Croyez-vous donc que ce ne soit pas un acte de tyrannie, par exemple, de nous faire payer 9,750,800 fr., cette année, pour les lycées dont M. Jules Ferry est le grand maître, et son conseil supérieur le seul gardien, quand nos amis préfèrent faire élever leurs enfants par les maîtres que l'on chasse; de nous faire payer plus de 30 millions pour les écoles primaires dont nos gouvernants veulent congédier brutalement tous ceux non seulement qui portent une robe, mais ceux mêmes qui croient en Dieu et prétendent ne point le cacher? »

« Avec ce raisonnement, l'homme qui ne sait pas lire ne devrait point tolérer que le budget de l'instruction publique destinât 70 millions à l'entretien, l'inspection des bibliothèques, d'écoles spéciales et d'observations astronomiques, etc... »

« L'aveugle ne devrait pas tolérer que les musées et les beaux-arts nous coûtassent

Ce qui contribuait à m'exaspérer, c'étaient les menaces de celle qu'en un jour de malheur j'avais épousée, menaces qu'elle était femme à exécuter, je le savais.

Et cependant, quand ma tête était échauffée par la boisson, quand j'avais fait couler dans mes veines avec le poison de l'absinthe d'irritantes excitations, j'oubliais la prudence, je laissais échapper des paroles qui pouvaient lui être répétées et le furent en effet.

Un billet me parvint, je reconnus aussitôt l'écriture et les lignes suivantes :

« M. Renaud a peu de mémoire, il devrait savoir cependant que je suis en mesure de punir les calomnies qu'il se permet contre moi. Pour lui prouver qu'il aurait tort de me braver, je tiens à lui dire ceci : l'affaire qu'il avait négociée est manquée, et manquée parce que je l'ai voulu. »

Je froissai le papier avec une exclamation de rage.

Il m'annonçait un coup désastreux.

J'avais repris de cours de mes spéculations, mais sans y apporter le même entrain qu'autrefois et sans obtenir les mêmes résultats.

Je rencontrais des difficultés désespérantes; cependant une opération se présentait pleine de promesses; j'en préparai laborieusement le succès, je multipliai les démarches et m'adressai au financier Trabert, homme fort habile entre les moins de qui

plus de huit millions dont il paye sa part, bien qu'il ne s'en serve pas. »

« Et il n'y aurait pas de raison pour que les partisans de la paix à outrance ne supprimassent le budget de la guerre, qui nous coûte douze fois plus que les cultes, et monte cette année même à une somme effrayante, mais nécessaire, de 600 millions de francs. »

« Enfin, je ne vois pas pourquoi les religieuses cloîtrées contribueraient à l'entretien des routes et canaux, puisqu'elles ne sortent jamais de chez elles, etc., etc... »

« C'est avec de pareilles sottises que l'on trompe les badauds. »

MORT DE M. LITTRÉ.

Nous avons annoncé hier la mort de M. E. Littré, l'auteur du *Dictionnaire de la Langue française*, membre de l'Académie et sénateur.

M. Littré, décédé avant-hier jeudi 2 juin, était né à Paris le 4^{er} février 1804. Il n'avait pas été baptisé. Il a reçu le baptême au moment de mourir. Depuis six mois, un prêtre, devenu son ami, M. l'abbé Huvelin, vicaire à Saint-Augustin, lui faisait des visites presque quotidiennes et bien reçues du malade. Cet acte de religion avait donc été préparé par les dispositions qui n'ont cessé d'être les siennes pendant ces derniers mois.

Il y a quelques mois, les lecteurs de la *Revue de philosophie positive*, que dirigeait M. Littré, avaient pu remarquer certains articles qui faisaient espérer une fin chrétienne pour ce savant illustre. M. Littré, à peine guéri d'une longue et douloureuse maladie, remerciait les personnes pieuses qui avaient prié pour sa guérison et sa conversion; il se déclarait fort touché de la sollicitude que le salut de son âme inspirait à des amis connus et inconnus. Il disait encore qu'il n'avait pas la foi catholique, mais il le disait si faiblement, et avec une tristesse si évidente, un si profond et si visible regret de ne pas croire, qu'en lisant ces lignes je m'étais dit : Littré mourra chrétien.

Dieu a exaucé les prières des âmes pieuses qui avaient prié pour lui : le grand savant a été instruit des choses de Dieu; cette grande intelligence s'est inclinée devant la vérité divine; un des grands-maîtres du positivisme est mort en catholique.

Etranger.

ANGLETERRE. — Pendant que la Chambre des communes discute toujours la réforme agraire pour l'Irlande, les arrestations et les expulsions continuent dans les principaux districts de l'île.

La situation est telle que le gouvernement, d'après ce que dit le *Times*, aurait l'intention de prononcer la dissolution de la *Land-League*.

Cette nouvelle mérite confirmation; car le gouvernement y regardera sans doute à deux fois avant de recourir à une mesure qui ne remédierait à rien. Le comité de la Ligue, en effet, dans le cas où il serait in-

loutes les entreprises réussissaient; il goda mes idées et me promit son concours; l'espoir me revenait, car j'étais convaincu que cette affaire serait le point de départ de plusieurs autres; la chance allait donc me remettre à flot.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

Théâtre de Saumur.

DIMANCHE 5 juin 1884.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

M. DUPUIS

Premier comique du théâtre des Variétés de Paris, et sa Troupe.

LA ROUSSOTTE

Comédie-vaudeville en 4 actes, dont un prologue, de MM. H. Meilhac, Halévy et Millaud, musique de MM. Lecocq et Hervé.

M. DUPUIS remplira le rôle de Médard, qu'il a créé aux Variétés.

Le spectacle commencera par :

Le Bouquet, vaudeville en 1 acte, de MM. H. Meilhac et L. Halévy.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

quiété, se transporterait sur un point voisin de l'Irlande, tel que Holy-Head, par exemple, où la loi de coercition n'est point applicable, et continuerait de là à diriger le mouvement.

Ce n'est pas avec la force ni avec des mesures d'autorité que le gouvernement britannique rétablira la paix dans ce malheureux pays. Voilà un an bientôt que sa police et ses troupes sont sur pied nuit et jour, soit pour procéder à d'inhumaines expulsions, soit pour opérer des arrestations de gens suspects. La population n'en est pas intimidée, parce qu'elle est à bout de patience. Aussi les assassinats, les représailles, les attaques contre la troupe se renouvellent à chaque instant.

Il est assez difficile de comprendre, en effet, ces expulsions agraires quotidiennes pendant qu'on discute la loi même qui va y mettre fin. A quoi servent ces mesures de violence, puisqu'à bref délai elles doivent cesser légalement? C'est vouloir faire supporter à la population que la loi promise est un leurre, puisqu'on se conduit comme si elle n'était pas proposée.

La *Revue d'Edimbourg* reconnaît elle-même que ces expulsions répétées, accomplies en vertu du bill de coercition, sont les vraies causes du trouble qui règne en Irlande.

Ce qu'il faut pour pacifier l'Irlande, ce sont donc des mesures réparatrices, une législation équitable qui mette au moins ce pays sur le même pied que l'Angleterre ou l'Ecosse, au lieu de l'opprimer sous une législation exceptionnelle et brutale.

C'est un moyen plus sûr que les procédés autoritaires pour arriver à un apaisement et pour donner à l'île-sœur la prospérité qui lui a toujours manqué jusqu'ici.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 juin.

Les cours de nos rentes continuent à être agités. Le 5 0/0 débute à 119.50, fait ensuite 119.57 1/2 et redescend à 119.20 et 119.25. On est à 88.25 sur l'amortissable ancien. L'italien se tient à 93.45.

L'action de la Banque de France fait 5,900. Le Crédit foncier est recherché à 1,755. Personne ne met en doute que le Conseil d'Etat accorde prochainement l'autorisation nécessaire pour le tiercement du capital social. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 750. Il y a de nombreuses demandes sur les actions des Magasins généraux de France et d'Algérie qui se traitent à 670 en attendant le cours de 700.

La Banque de Paris est à 1,345. Il y a sur le Crédit lyonnais un mouvement dont les porteurs doivent profiter pour vendre. La Société générale française de Crédit est très-recherchée aux environs de 800. Les porteurs ont jusqu'à lundi pour exercer leur droit d'option sur les actions nouvelles. Le Crédit mobilier est à 750, avec de nombreux achats et des tendances excellentes.

La Banque nationale est en vive demande à 745. On négocie aux environs de 620 les actions du Crédit foncier maritime. Les bons de l'Assurance financière sont à 270.

Le Crédit général français est l'objet de négociations suivies à 770. Ce titre est en pleine voie de hausse. On cote 800 sur l'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol. La Banque de Prêts à l'industrie voit ses cours parfaitement tenus à 610.

La Société la Rente mutuelle procède toujours au placement de ses obligations de 100 fr. 5 0/0. L'action du Suez est à 1,860 et 1,857.50.

Chronique militaire.

Des travailleurs militaires seront mis, cette année, comme tous les ans, à la disposition des cultivateurs à l'époque des récoltes.

Comme les années précédentes, des travailleurs, appartenant à toutes les armes, seront détachés, pendant 15 jours, de leurs corps où ils devront être rentrés pour le temps des grandes manœuvres.

Des permissions de 15 à 30 jours seront accordées par les commandants de corps d'armée à un certain nombre de militaires sous leurs ordres, pour prendre part aux travaux agricoles dans leurs familles, lorsque celles-ci rempliront les conditions nécessaires pour les obtenir.

Les cultivateurs qui ont été déjà signalés ou qui le seront cette année, comme ayant traité peu convenablement les militaires autorisés à travailler chez eux, seront privés à l'avenir de ce concours.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux jeunes gens qui, avant l'âge de dix-neuf ans, sont partis à l'étranger pour se livrer à l'industrie ou au commerce. Le ministre rappelle que, d'après l'article 23 de la loi du 27 juillet

1872, les jeunes gens qui sont dans ce cas peuvent bénéficier de deux sursis d'appel successifs, ce qui leur permet d'attendre l'âge de vingt-trois ans et demi.

Ecole de cavalerie.

Un décret vient de réorganiser sur de nouvelles bases l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur.

L'Ecole comprend quatre catégories d'élèves, savoir :

- 1^o Division d'officiers de cavalerie et d'artillerie;
- 2^o Division d'officiers élèves nouvellement promus;
- 3^o Division de sous-officiers élèves officiers;
- 4^o Division d'aides vétérinaires stagiaires.

L'Ecole reçoit en outre des cavaliers élèves télégraphistes qui sont exercés au maniement des appareils de télégraphie électrique et optique.

La durée des cours est de onze mois pour les quatre catégories précédemment énumérées du 1^{er} octobre au 31 août de l'année suivante.

Pour les élèves télégraphistes, les cours commencent quelques semaines après l'appel de la classe et se terminent dans le courant de juillet. Les élèves télégraphistes choisis parmi les jeunes gens des régiments de cavalerie n'ayant pas appris encore le maniement des appareils et jugés en état de recevoir cette instruction.

Ils forment, à l'Ecole, une division spéciale qui suit un cours de télégraphie militaire, sous la direction du professeur de télégraphie.

L'Ecole comprend, en outre, trois annexes, savoir : l'Ecole de Manège, l'Ecole de Dressage et l'Atelier d'Armurerie.

L'Ecole d'application de cavalerie comporte, comme cadre : un général commandant, un colonel commandant en second, trente-six officiers de divers grades, instituteurs et professeurs, trois médecins, trois vétérinaires.

L'effectif, en chevaux, est de 948.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PAROISSE SAINT-PIERRE.

Demain dimanche, jour de la Pentecôte, il y aura à l'église Saint-Pierre une messe solennelle en musique :

Credo, de Cherubini; *Sanctus*, de Mozart. Le soir, au salut des vêpres, chant de l'*O Salutaris*, de X.

M. Davaine nous a adressé une nouvelle réplique; nous la donnerons au prochain numéro, et la réponse suivra immédiatement afin de ne pas faire languir le lecteur.

Voici un mois que s'est produit l'incident Combiar-Boussiron, et M. Davaine, parti en guerre à cette occasion, est arrivé, à force de ricochets, à faire une réclame en faveur du protestantisme. C'est évidemment ce qu'il cherchait.

Pour relever tous les radotages de notre prolige correspondant, ce ne sont plus des articles de journaux qu'il faudrait, mais un livre complet. Tout ce qu'avance M. Davaine a été réfuté cent fois par des écrivains de beaucoup plus d'autorité que le pasteur de Saumur.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur.

Directeur : M. MEYER.

Concert du dimanche 5 juin 1884, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme.

1. L'Etoile d'or, marche... GUESPREL.
2. Le Trouvère, fantaisie... VERDI.
3. Le Prince Oscar, grande valse... STRAUSS.
4. Martha, fantaisie... FLOW.
5. Palais-Royal, polka... X.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Nous rappelons la représentation de la *Roussotte*, donnée demain soir avec M. Dupuis, dans le rôle de Médard; vous savez l'inimitable Dupuis, l'excellent Paris de la *Belle Hélène*, le joyeux Barbe-Bleue, l'aimable Fritz de la *Grande-Duchesse de Gérolamo*, l'élégant Bois-Gommeux de la *Petit-Maître*, l'ahuri si comique du *Grand-Camus*.

le roi des Charbonniers dans les Charbonniers, etc., etc., Dupuis, enfin, que l'on a vu, revu et mille fois applaudi au théâtre des Variétés.

A l'Exposition des Beaux-Arts de Tours (section de peinture), on remarque, dans la salle III, l'Embâcle de la Loire à Villebernier, par M. Scott.

FÊTES DE TOURS.

Dimanche 5 et lundi 6 juin, Fête-Concours de Gymnastique et d'Escrime, organisée par la Société de gymnastique et d'escrime d'Indre-et-Loire, avec les concours d'un grand nombre d'autres Sociétés et de plusieurs professeurs d'escrime.

Le Maire de Tours invite les habitants à pavoiser, les dimanche 5 et lundi 6 juin, pour la réception du ministre des postes et des télégraphes.

Un feu d'artifice sera tiré lundi 6 juin, à 9 heures du soir, place Choiseul.

La Compagnie d'Orléans fera délivrer, les 5, 6 et 7 juin, depuis Angers jusqu'à Tours, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, valables pour le retour jusqu'au dernier train de la journée du mercredi 8 juin.

En vue de procurer au public la facilité d'assister au feu d'artifice et aux illuminations du 6 juin, la Compagnie d'Orléans a organisé des trains pour plusieurs directions, notamment un train de Tours à Saumur qui partira de Tours à 11 h. 45 du soir.

COMMUNE DES ROSIERS.

Concours de Bestiaux du canton Nord-Ouest de Saumur.

Le lundi de la Pentecôte, 6 juin 1884, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu, sur la place du Champ-de-Foire de cette localité, le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accordées aux plus beaux bestiaux des races chevaline, bovine et ovine.

Il y aura, sur le Mail, danses publiques et mât de cocagne; — de 2 à 4 heures, concert; — le soir, feu d'artifice tiré par M. Vincent, artificier à Angers.

Comme les années précédentes, les marchands forains trouveront aide et protection dans l'administration des Rosiers.

BAUGÉ.

Un grand festival de 400 musiciens aura lieu demain dimanche 5 juin à Baugé.

Dès ce soir, à 8 heures, grande retraite dans tous les quartiers; départ annoncé par une salve de 40 coups de canon.

Programme de la journée de demain : A cinq heures du matin, salves d'artillerie. A 11 heures 1/2 (rond-point de la Camusière), réception des Sociétés musicales par le Comité d'organisation, les Pompiers et la Musique municipale.

A midi, défilé de toutes les Sociétés dans les principales rues de la ville.

A 3 heures, Festival sur la promenade du Mail, par les musiques de Baugé, Jarzé, Les Rairies, Cornillé, Mazé, Beaufort, Saint-Georges-des-Bois, l'école supérieure de Baugé, Corné, Fougeré, Saint-Mathurin, Noyant, Longué, La Flèche.

Pendant le festival, jeux et divertissements publics.

A 6 heures, banquet offert aux Sociétés musicales.

A 8 heures, grand Concert sur la promenade du Mail par toutes les musiques.

Illumination du Mail et de la Mairie. — Feu d'artifice. — Punch d'adieu offert aux Sociétés musicales.

Le 29 mai, le nommé Périgois, journalier à Brissarthe, était venu rendre visite à ses parents à Daumeray (arrondissement de Baugé).

Le soir, il voulut s'en retourner comme il était venu le matin, c'est-à-dire en bateau.

Comme il était un peu pris de boisson, on lui conseilla d'abandonner son dessein et de se rendre chez lui à pied. Mais Périgois se croyait sûr de son bateau et persista dans sa résolution.

Un voisin cependant l'accompagna jusqu'au bord de la Sarthe. Une fois dans sa barque, Périgois se mit à ramer vigoureusement. A peine avait-il fait trente pas que le hardier se brisa sous l'effort de l'aviron, et le malheureux, perdant l'équilibre, fut précipité dans la rivière.

Le voisin, qui se trouvait encore sur la rive, appela au secours. Il prit une autre embarcation et se mit à la recherche de la victime. Mais la nuit

était noire et la rivière profonde en cet endroit. Périgois n'a pas été retrouvé.

Il laisse une veuve et cinq enfants dans la misère. (Courrier d'Angers.)

LA FLÈCHE.

Vendredi 27 mai, vers 10 heures du matin, quatre ouvriers, les sieurs Leblanc, Dreux, Semensatis et Périchet, entrèrent rue Conchét, à La Flèche, et demandèrent une bouteille de vin blanc. L'un d'eux, Leblanc, défia son camarade Périchet et lui dit : Toi qui es fort, je te fais le pari d'une bouteille de vin que tu n'es pas capable de me porter sur ton dos de cet endroit à cet autre. Il marquait en même temps deux traits sur le pavé de l'auberge. Périchet refusa le pari, mais Dreux se leva en disant : Moi qui suis vieux, je fais le pari de te porter. Presque immédiatement Dreux et Leblanc tombèrent par terre. Dreux s'écria : Je suis un homme perdu. On le releva et on le reconduisit à son domicile.

Le malheureux Dreux expirait le lendemain dans l'après-midi, par suite de lésion de la colonne vertébrale.

Il est question, paraît-il, de poursuivre pour homicide par imprudence l'auteur involontaire de ce malheur.

MAYENNE.

Le 31 mai dernier, vers trois heures et demie du soir, on a retiré de la rivière de la Mayenne le cadavre de M. Lambert-Vincent Pelloquin, lieutenant au 402^e régiment de ligne, en garnison à Mayenne.

Des renseignements recueillis il résulte que cet officier, qui ne jouissait plus de toutes ses facultés, avait quitté sa demeure dans l'après-midi avec son fusil. Vers deux heures, il avait été vu chassant sur le territoire de la commune de Saint-Baudelle, aux environs de l'endroit où son cadavre a été découvert.

On l'avait également remarqué se baignant dans la Mayenne.

M. Klein, médecin-major au 402^e, qui a visité le cadavre, a déclaré que la mort est peut-être due à une congestion cérébrale.

M. Pelloquin était célibataire et âgé de 31 ans.

On écrit de Mayenne, le 31 mai, à l'Avant-courier :

« Hier, M. Roullin, notaire à Ernée, s'est blessé très-gravement avec son fusil. On nous affirme qu'aujourd'hui un deses clercs, M. Vannier, en voulant faire voir comment l'accident était arrivé, s'est tué raide avec le second coup qui était resté chargé. »

LE MANS.

Jeudi soir, un violent incendie a éclaté dans la fabrique de conserves alimentaires, rue de l'Herberie et rue Prémartine, près la promenade des Jacobins. Les secours ont été très-promptement organisés. Le feu s'est malheureusement étendu à deux maisons voisines. A 8 heures, on ne s'en était pas encore rendu maître.

VENDÔME.

La municipalité de cette ville vient de donner la mesure de son libéralisme.

Il existe à Vendôme une Société musicale très-sérieusement et très-régulièrement constituée. Elle compte quarante membres et rend de véritables services. Seulement, comme elle ne chante pas exclusivement la Marseillaise, elle est en butte aux taquineries administratives. L'année dernière on l'avait déjà privée de subvention. Elle ne conservait plus que le droit de répéter, deux fois par semaine, dans une des salles du Musée, et la ville fournissait la lumière. Le maire Taillebois a trouvé que c'était trop, il a expulsé la Société musicale, comme une simple congrégation.

Le Musée a été payé par les contribuables, et il se comprendrait que les habitants de la commune et les Sociétés régulièrement constituées eussent la faculté d'en user. Mais le citoyen Taillebois ne l'entend pas ainsi. Selon lui, l'argent des contribuables appartient aux seuls républicains.

NANTES.

Nous lisons dans l'Union bretonne :

« Notre ville compte plusieurs cafés-chantants plus ou moins fréquentés. »

» Dans un de ces Eldorados inférieurs, les artistes femmes font elles-mêmes la quête.

» Or, l'un de ces jours derniers, pendant qu'elles tendaient la sébille au public, avec des sourires engageants, un consommateur jeta par hasard les yeux sur l'accompagnateur, qui jouait une valse au piano, en attendant la recette. Il se crut le jouet d'un rêve, en reconnaissant dans ce beau jeune homme... nous vous le donnons en cent, en mille, en un million... en reconnaissant le sous-secrétaire d'un administrateur très-haut placé, qui ne se doute certainement pas de ce singulier cumul.

» On nous donne le fait comme absolument authentique.

» C'est drôle, n'est-ce pas? Mais, en temps de République, rien ne peut causer de la surprise. »

L'Armorique de Saint-Brieuc raconte que deux secousses de tremblement de terre ont eu lieu dans l'arrondissement de Guingamp, à Saint-Nicolas et dans les environs, dans la nuit de samedi à dimanche. La première secousse a été ressentie à neuf heures et demie; elle a été très-forte et a duré deux secondes; elle a produit l'effet d'un violent coup de tonnerre. Les habitants, épouvantés, couraient de tous côtés, ne pouvant, au premier abord, se rendre compte de ce qui se passait. Beaucoup étaient couchés; ils n'ont pas mis longtemps à se lever. La seconde secousse, moins forte, a eu lieu à onze heures.

Il n'y a pas eu d'accident.

La Chanson des Mariniers de la Loire.

Air à faire.

Par un précoce apprentissage,
Façonnés aux plus durs travaux,
Au plaisir ainsi qu'à l'ouvrage
Nous ne craignons pas de rivaux.
Que le vent soit bon ou contraire,
Le fleuve qui nous est soumis,
De Nevers jusqu'à Saint-Nazaire,
N'a pour nous que des flots amis.
Mariniers de la Loire,
Jamais de noir chagrin!
Travailler, rire et boire,
Voilà notre refrain.

De la rive où se mire Ingrandes,
Chastes et modestes beautés,
Nos bateaux portent les offrandes
Que vous feront vos fiancés.
Pour vous parer, mesdemoiselles;
Nous glanons, de Roanne à Tours,
Les frais rubans et les dentelles
Que chiffonnerons les amours.
Mariniers, etc.

Dans nos bateaux bien d'autres choses
Entre nos mains passent encor :
Le fer, le bois, les fruits, les roses
Et le blé mûr, couleur de l'or.
Près des truffes de la Gironde
Dont le gourmet se montre fou,
On voit les premiers vins du monde,
Les vins de nos coteaux d'Anjou.
Mariniers, etc.

Dans les bourgs, oiseaux de passage,
Quand un frais minois nous sourit,
Nous contempons le paysage
Où l'on se ferait un doux nid;
Mais à nos bateaux un nom brille
Qui comprime nos cœurs en feu,
C'est un nom d'épouse ou de fille,
Et parfois le nom du bon Dieu.
Mariniers, etc.

Oui! la Loire est notre domaine;
Là s'écoulent nos plus beaux jours;
C'est notre esclave et notre reine,
Notre nourrice et nos amours.
Sur ce chemin vivant qui marche,
Dès l'aube, nous nous élançons,
Et l'écho caché dans chaque arche
Répète en riant nos chansons.
Mariniers de la Loire,
Jamais de noir chagrin!
Travailler, rire et boire,
Voilà notre refrain.

Achille KIRWAN.

Ingrandes-sur-Loire, 26 mai 1881.

Ces jolis vers étaient accompagnés de la lettre suivante :

Ingrandes-sur-Loire, 26 mai 1881.

Monsieur le Directeur du Journal de Maine-et-Loire.

Si Camille Saint-Saëns avait laissé tomber sur ce caillou un de ces accords qui nous transportent, ce caillou serait un diamant sans prix.

A défaut du diamant, je vous envoie le caillou. Je l'ai ramassé au bord de la Loire, entre Saint-Georges et Ingrandes.

Votre dévoué serviteur,

Achille KIRWAN.

(Journal de Maine-et-Loire.)

BOURSE DE PARIS

DU 3 JUIN 1884.

Rente 3 0/0	86 65
Rente 3 0/0 amortissable	88 50
3 0/0 amortissable (nouveau)	87 25
Rente 4 1/2	113 50
Rente 5 0/0	419

Abonnement gratuit.

Toute personne abonnée à un journal quelconque recevra gratuitement, à titre d'essai, L'ÉCLAIREUR FINANCIER, pendant trois mois.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER (7^{me} année) est indispensable aux porteurs de titres; il paraît tous les samedis, publie les listes officielles de tous les tirages et donne des renseignements précis sur toutes les valeurs.

Il suffit d'envoyer la bande d'adresse du journal auquel on est abonné, au directeur de L'ÉCLAIREUR FINANCIER, 45, rue Vivienne, à Paris.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN ET C^{ie}, 18, rue Beaurepaire.

Plus d'**ASTHME**
SUFFOCATION
et **TOUX**
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{ie} CLERY
à Marseille.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. »

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 400,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e LE RAY, avoué, et de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

SUR LICITATION.

Entre majeurs et mineurs.

En l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

Le dimanche 19 juin 1881, heure de midi.

1^o UNE MAISON avec ses dépendances, située dans la traversée du Pont-Fouchard, côté est de la route, comprise au cadastre de la commune de Bagnaux sous le numéro 51 p de la section B, dite des Hauts-Sentiers, comprenant, outre une maison d'habitation, petit jardin par devant, et, par derrière, deux vastes écuries avec grenier, lieux d'aisances, puits, pompe, cour et jardin ;

Le tout d'une contenance de neuf ares dix centiares.

Mise à prix, neuf mille cent soixante-dix francs, ci. 9,170 »

2^o UNE VIGNE avec logement, jardin entouré de murs, planté d'arbres fruitiers, bassin d'une superficie d'un are environ et renfermé de murs, située au canton dit les Marollets, plus connue sous le nom du Vau-Langlais, commune de Bagnaux, comprise au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 537 et 528 bis, pour une contenance de cinquante-un ares quatorze centiares, joignant au nord M^e veuve Pichon, au sud M. Rochat, à l'est M^e Lebrun, à l'ouest M. Rochat.

Mise à prix, trois mille huit cents francs, ci. 3,800 »

Total des mises à prix, douze mille neuf cent soixante-dix francs, ci. 12,970 »

Ces immeubles dépendent de la communauté ayant existé entre les époux Besnard-Ory.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^e LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12, poursuivant la vente. (400)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^o UNE MAISON DE FERME, dite de la Jarillais, et bâtiments de servitudes y attachés, avec toutes ses dépendances ;

2^o UN MORCEAU DE TERRE, appartenant à ladite maison, contenant 2 hectares 75 ares 30 centiares ;

3^o Et 1 hectare 10 centiares de terre à prendre au couchant d'un plus grand morceau ;

Le tout situé commune de Saint-Lambert-des-Levés et actuellement exploité par le sieur Renaire-Cayon.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

Le lundi 20 juin 1881, à une heure après midi.

En l'étude de M^e AUBOYER, notaire,

UNE MAISON D'HABITATION

ET

Une BRASSERIE avec sa Machine à vapeur,

Situées à St-Hilaire-St-Florent.

Cette usine pourrait être appropriée à tout autre genre d'exploitation.

Mise à prix : 30,000 fr.

Pour visiter, s'adresser à M. Hütt, 16, rue de Bordeaux, à Saumur, et, pour les renseignements, à M^e AUBOYER, notaire. (363)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT.

VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE,

Située rue Beaurepaire, n^o 9.

S'adresser à M. GAMBON, qui de l'École de Cavalerie, n^o 6. (720)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

MAISON

Avec cour, jardin, écurie. Rue Beaurepaire, 37.

S'adresser audit notaire ou à M^e BOUCHET, même rue, 41. (193)

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Le dimanche 12 juin 1881, à midi.

En la salle de la Mairie de Louresse-Rochemenier,

LES IMMEUBLES

Ci-après, consistant en :

Bois, Landes et Brayères,

Situés commune de Louresse-Rochemenier, au lieu dit les Landes-Communes.

- 1^o lot, contenant... 6 h. 75 a. » c.
- 2^o lot, contenant... 7 15 61
- 3^o lot, contenant... 7 19 66
- 4^o lot, contenant... 1 24 69
- 5^o et dernier lot, contenant... 4 68 »

Total des conteneances. 27 02 96

Les lots pourront être réunis.

S'adresser, pour tous les renseignements, audit notaire, dépositaire du cahier des charges et du plan, et à la Mairie de Louresse. (353)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

APRÈS DÉCÈS,

Le mardi 7 juin 1881, à une heure après midi.

A Saumur, rue du Bellay, n^o 1,

D'UN OUTILLAGE

De fabricant de chapelets

Et divers meubles et Effets mobiliers,

Tels que :

Tables, comptoirs, vitrines, étagères, lit, commode, chaises, couettes, bouteilles vides, batterie de cuisine et autres bons objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (401)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1881.

UNE MAISON

Sise rue de Bordeaux, n^o 50,

Avec Jardin, Cour, Écurie et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, rue de Bordeaux, n^o 60. (376)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

UNE MAISON

Avec BEAU JARDIN bien arboré.

Située rue Duncan, n^o 1 (Basses-Perrières).

S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Pour visiter les lieux, à ladite maison. (300)

A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien.

S'adresser au bureau du journal.

M. BEAUCHAMP

Successeur de M. SCHMETZ, Rue d'Orléans, 36, à Saumur.

Seul entrepositaire des Bières de Maxeville et de Châteauroux.

A l'honneur d'informer MM. les consommateurs qu'il aura toujours à leur disposition des BIÈRES blondes et brunes à des prix modérés. (223)

ON DEMANDE un cocher valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

SAUMUR

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames

CHALES

Toiles, Etoffes pour Ameublements

Galerie spéciale pour la vente des

CONFECTIONS pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

Vêtements Drap noir et Drap nouveauté pour Hommes

COSTUMES NOUVEAUTÉ pour ENFANTS, depuis 3 ans

Habilllements Complets pour Communion

CHAPELLERIE

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^o Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^o — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^o — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^o — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^o — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^o — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^o — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures :	1 ^o	2 ^o	3 ^o	4 ^o	5 ^o	6 ^o	7 ^o
	38.	44.	47.	50.	53.	56.	60.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME pour apprendre la pharmacie.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

MADAME GOISNARD, couturière, rue du Marché-Noir, demande de suite une ouvrière connaissant bien la machine. Travail assuré.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.

Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME SÉRIEUX, bon comptable et au courant des affaires, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,30, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guillemets et boutonniers brodés, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en tous genres

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

AVIS.

GRAND CAFÉ DE LA PAIX.

On demande un garçon d'office. — Inutile de se présenter sans avoir de bons certificats. (397)

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraisant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4^e avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS : PARIS : 1 An, 6 fr., 6 Mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr., 6 Mois, 4 fr. POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.

PARIS : 10 centimes le numéro. DÉPARTEMENTS : 14 centimes le numéro.

QUARANTE-QUATRE VOLUMES SONT EN VENTE Le volume broché, Paris, 3 fr. Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthel, Clémence Robert, Octave Féré, Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scriba, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Augé, G. de la Landelle, Henri Augé, Th. Labourieu, Adolphe Ravry, Eugène Moret, Turpin, de Saosay, Sophie Gay, Pierre Zaccane, Marcel Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Parait actuellement Les Aventures d'un Peau-Rouge à Paris. Grand roman, par Gustave ARMAND.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

Saumur, imprimerie P. GODET.